

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BUSNES

## SÉANCE DU VENDREDI 07 AVRIL 2023

---

### PROCÈS-VERBAL

Date de la convocation : 29/03/2023

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 9

Procurations : 4

Publication de la liste :

L'an deux mil vingt-trois, le sept avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de BUSNES se sont réunis, salle d'honneur de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur HANNEBICQ Franck, maire ;

Présents : 9

HANNEBICQ Franck, PATTIN Laurence, GRYPONPREZ Jean-Valéry, DUBOIS Robert, LESAGE Brigitte, BIZET Patrick, SOUDAN Virginie, DEVAUX Fabrice et EVRARD Adeline

Absent(s) représenté(s) : 4

DECONINCK Françoise (Procuration donnée à Monsieur HANNEBICQ Franck), RAMETTE Laurent (Procuration donnée à Monsieur GRYPONPREZ Jean-Valéry), TRINEL Alexandra (procuration donnée à Madame PATTIN Laurence), VITTU Delphine (Procuration donnée à Madame EVRARD Adeline),

Absent(s) ou excusé(s) : 2

FRANCOMME Alain, CARON Nicolas

Nomination d'un secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame EVRARD Adeline est désignée secrétaire de séance.

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2023

---

### Ordre du jour de la séance

Nomination d'un(e) secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15/12/2022.

Nouveauté sur les comptes-rendus de conseils municipaux. Il est demandé de nommer les élus qui s'abstiennent ou s'opposent aux votes effectués pendant les délibérations.

#### **1. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022**

Délibération relative au vote du compte de gestion 2022

Rapporteur : M. le Maire

#### **2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Délibération relative au vote de compte administratif 2022

Rapporteur : M<sup>me</sup> PATTIN Laurence, Maire-Adjoint

#### **3. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022**

Délibération relative à l'affectation du résultat 2022

Rapporteur : M. le Maire

#### **4. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023**

Délibération relative au vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023

Rapporteur : M. le Maire

#### **5. SUBVENTIONS 2023**

Délibération relative à l'attribution des subventions aux associations ou organismes divers pour 2023

#### **6. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Délibération relative au vote du budget primitif 2023

Rapporteur : M. le Maire

#### **7. FONGIBILITÉ DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE LA NOMENCLATURE COMPTABLE M57**

Délibération relative à la fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57

Rapporteur : M. le Maire

#### **8. MUTUELLE INTERCOMMUNALE « JUST »**

Délibération relative au lancement par la CABBALR d'un appel à partenariat en vue de la mise en place d'une mutuelle pour tous sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.

Rapporteur : M. le Maire

#### **9. AMÉNAGEMENT FONCIER (géomètre)**

Délibération relative à l'aménagement foncier

Rapporteur : M. le Maire

#### **10. CONVENTION POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE**

Délibération relative à la mise en place de la convention pour la restauration scolaire avec l'école Sainte-Thérèse de BUSNES

Rapporteur : M. le Maire

#### **11. CLECT**

Délibération relative à l'approbation des rapports du 13 décembre 2022 de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la communauté d'agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane

Rapporteur : M. le Maire

#### **12. CLSH**

Délibération relative à la participation des communes partenaires au centre de loisirs sans hébergement de Saint-Venant

Rapporteur : M. le Maire

#### **13. QUESTIONS DIVERSES**

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2023

Secrétaire de séance : Madame EVRARD Adeline

## DIVERS

- Un point est fait au sujet du projet de déplacer la boucherie au centre du village à côté du B7. Le maire a contacté le président du syndicat des bouchers pour discuter des travaux d'aménagement à effectuer pour l'ouverture du magasin. Un technicien du bureau d'études va passer pour chiffrer les travaux qui s'annoncent conséquents. Or, plusieurs projets sont déjà prévus par la commune et il faudra attendre le montant du devis avant de pouvoir se prononcer. Le projet n'est pas oublié mais il sera sûrement remis à plus tard.
- La nouvelle vaisselle de la salle des Moyettes a été livrée et tout a été nettoyé et rangé par Brigitte, Laurence et Alexandra. Il y a au total 7 armoires contenant la vaisselle pour 50 personnes, soit 350 personnes. Le tout pour un montant de 16 750 euros auxquels il faudra rajouter quelques articles qui manquent.

L'ancienne vaisselle servira à changer la vaisselle vieillissante de la salle de la Houblonnière. Le reste sera mis à la disposition des Busnois qui en voudrait.

D'ailleurs, Monsieur le Maire tient à féliciter Brigitte et Laurence pour le travail réalisé entre les devis, les commandes et le rangement de la vaisselle.

- Le repas des aînés initialement prévu le 22 avril est reporté à une date ultérieure. Ce week-end là est prévu le rallye de la Lys et cela ne permettrait pas à toute la population de s'y rendre. Une date doit être trouvée pour permettre à nos aînés de se retrouver, sûrement un mercredi comme cela a déjà été fait. Une information sera diffusée par papier la semaine prochaine pour en informer la population.
- La MJEP a proposé à la mairie de mettre en place des ateliers informatiques pour les Busnois de plus de 55 ans. Une salle sera mise à disposition pour ces cours.
- Le voyage scolaire prévu par la mairie est un peu compliqué cette année. Beaucoup de sites sont déjà complets. Laurence a réservé le parc d'attraction Denny's Parc pour

le 6 juillet mais le conseiller pédagogique de l'école Saint Exupéry n'est pas d'accord. Le maire va le contacter pour lui expliquer la situation.

- Il existe un problème de stationnement sur la rue de Lillers et la rue de Saint-Venant. Trop de véhicules sont sur les trottoirs, qui rendent la circulation des piétons et la visibilité des usagers de la route très dangereuses. Un point va être fait avec Laurent pour demander une étude par une société spécialisée pour rendre le stationnement plus moins anarchique et moins problématique.